

A noter sur vos agendas !

Jeudi 1 ^{er} nov	21h-22h	Chapelle St Joseph	Heure Sainte
Du vendredi 2 nov 19h au samedi 3 nov 8h		Chapelle St Joseph	Nuit d'Adoration
Mercredi 7 nov	20h15	Immaculée Concep	Répétition Chorale « Chœur à cœur »
Samedi 10 nov	18h	St Vincent de Paul	Messe animée par les jeunes
Dim. 11 nov	10h	Immaculée Concep.	Messe des familles
	10h30	St Jacques	
Lundi 12 nov	20h30	St Jacques	Soirée de prière et de jeûne
Mercredi 14 nov	20h15	Immaculée Concep	Répétition Chorale « Chœur à cœur »
Jeudi 15 nov	20h30-22h	NDAssomption	Partage de la Parole de Dieu
Samedi 17 nov	10h-11h30	St Jacques	Eveil à la Foi
Samedi 24 nov	10h-17h	St Jacques	Formation chants et liturgie

Dim. 21 octobre 2018

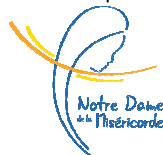
BULLETIN PAROISSIAL



ENSEMBLE PAROISSIAL NOTRE DAME des APÔTRES & MISÉRICORDE du PÈRE

NDAssomption et St Jacques

Immaculée Conception et St Vincent de Paul



☎ : 04.78.74.00.14

@ : contact@nd-misericorde.com

Nouveau site : nd-misericorde.com

« Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui » 1 Co 12,26

Chers frères et sœurs,

Nous sommes tous atterrés par les dramatiques révélations d'abus sexuels, de pouvoir et de conscience commis par des membres du clergé et des personnes consacrées à Dieu dans plusieurs pays du monde dont la France. Ces faits sont révoltants et demandent que justice soit faite. D'abord, notre pensée et notre prière se tournent vers les victimes dont la souffrance demeure à vif parce que, comme dit le pape François, « *les blessures ne connaissent jamais de prescriptions* ». Ne cessons pas de porter dans la prière les victimes. Mais cela ne suffit pas. Il faut aussi que les responsables de l'Église à tous les niveaux, mais aussi chacun de nous, s'investissent pour « *éradiquer la culture de l'abus dans nos communautés* » (pape François). C'est un travail de longue haleine qui requiert de « *vaincre l'appétit de domination et de possession, très souvent à l'origine de ces maux* ». Cela passe par un examen de conscience général et généralisé. C'est le sens des articles que nous publions dans ce bulletin. Cela passe surtout par un surcroît de prière et de jeûne pour nous convertir face au Seigneur et face à nos frères blessés. Dans cet esprit, nous vivrons dans notre paroisse le lundi 12 novembre une soirée de prière, de jeûne et de pénitence autour de cette phrase de st Paul « si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui » 1Co 12,26. Concrètement cette veillée de prière permettra de présenter toutes nos souffrances et d'implorer la miséricorde de Dieu pour le renouveau de nos communautés ecclésiales.

En union de prière dans cette épreuve

P. Yves+

**Soirée de prière et de jeûne du lundi 12 novembre
à l'église St Jacques**

19h Messe de réparation
19h30 Temps de jeûne (bol de riz)
20h30 Veillée de prière

**JEUDI
1^{er}
NOVEMBRE
Matin**

MESSES DE LA TOUSSAINT

10h : Eglise Immaculée Conception

10h30 : Eglise St Jacques

**JEUDI
1^{er}
NOVEMBRE
Après-midi**

**15h30 : Temps de prière pour nos défunts
au nouveau cimetière de la Guillotière**



**RDV au monument aux morts du carré des sœurs des
Hospices Civils de Lyon (Possibilité d'accéder par la Rue P.
Delore) pour vivre un temps de prière.
Un prêtre sera disponible pour vous accompagner et prier
avec vous sur la tombe de vos proches.**

**VENDREDI
2
NOVEMBRE
Soir**

MESSES DES DEFUNTS

18h : Eglise Notre Dame de l'Assomption

19h : Eglise St Vincent Paul



Pendant les vacances scolaires de Toussaint :

Les horaires de messes de semaine seront modifiés

Merci de vous reporter au panneau d'affichage ou sur le site internet

www.nd-misericorde.com

Lettre du Pape François au Peuple de Dieu (extraits)

« Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui » (1 Co 12,26).

Ces paroles de saint Paul résonnent avec force en mon cœur alors que je constate, une fois encore, la souffrance vécue par de nombreux mineurs à cause d'abus sexuels, d'abus de pouvoir et de conscience, commis par un nombre important de clercs et de personnes consacrées. Un crime qui génère de profondes blessures faites de douleur et d'impuissance, en premier lieu chez les victimes, mais aussi chez leurs proches et dans toute la communauté (...) Considérant le passé, ce que l'on peut faire pour demander pardon et réparation du dommage causé ne sera jamais suffisant. Considérant l'avenir, rien ne doit être négligé pour promouvoir une culture capable non seulement de faire en sorte que de telles situations ne se reproduisent pas mais encore que celles-ci ne puissent trouver de terrains propices pour être dissimulées et perpétuées. La douleur des victimes et de leurs familles est aussi notre douleur (...)

1. Si un membre souffre

(...) Bien qu'on puisse dire que la majorité des cas appartient au passé, (...) nous pouvons constater que les blessures infligées ne disparaissent jamais, ce qui nous oblige à condamner avec force ces atrocités et à redoubler d'efforts pour éradiquer cette culture de mort, les blessures ne connaissent jamais de « prescription ». La douleur de ces victimes (...) a été ignorée, silencieuse ou passé sous silence. (...) Avec honte et repentir, en tant que communauté ecclésiale, nous reconnaissons que nous n'avons pas su être là où nous le devons, que nous n'avons pas agi en temps voulu en reconnaissant l'ampleur et la gravité du dommage qui était infligé à tant de vies. (...)

2. Tous les membres souffrent avec lui

L'ampleur et la gravité des faits exigent que nous réagissions de manière globale et communautaire. (...) Je suis conscient de l'effort et du travail réalisés en différentes parties du monde pour garantir et créer les médiations nécessaires pour apporter sécurité et protéger l'intégrité des mineurs et des adultes vulnérables, ainsi que de la mise en œuvre de la tolérance zéro et des façons de rendre compte de la part de tous ceux qui commettent ou dissimulent ces délits. (...) Conjointement à ces efforts, il est nécessaire que chaque baptisé se sente engagé dans la transformation ecclésiale et sociale dont nous avons tant besoin. Une telle transformation nécessite la conversion personnelle et communautaire (...) Pour cela, (...) j'invite tout le saint peuple fidèle de Dieu à l'exercice pénitentiel de la prière et du jeûne, conformément au commandement du Seigneur¹, pour réveiller notre conscience, notre solidarité et notre engagement en faveur d'une culture de la protection et du « jamais plus » à tout type et forme d'abus.

Il est impossible d'imaginer une conversion de l'agir ecclésial sans la participation active du peuple de Dieu. (...) Cela se manifeste clairement dans une manière déviante de concevoir l'autorité dans l'Eglise – si commune dans nombre de communautés dans lesquelles se sont vérifiés des abus sexuels, des abus de pouvoir et de conscience – comme l'est le cléralisme, cette attitude qui « annule non seulement la personnalité des chrétiens, mais tend également à diminuer et à sous-évaluer la grâce baptismale que l'Esprit Saint a placée dans le cœur de notre peuple »³. (...) Dire non aux abus, c'est dire non, de façon catégorique, à toute forme de cléralisme. (...)

En même temps, la pénitence et la prière nous aideront à sensibiliser nos yeux et notre cœur à la souffrance de l'autre et à vaincre l'appétit de domination et de possession, très souvent à l'origine de ces maux. (...) « Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui », nous disait saint Paul. Au moyen de la prière et de la pénitence, nous pourrions entrer en syntonie personnelle et communautaire avec cette exhortation afin que grandisse parmi nous le don de la compassion, de la justice, de la prévention et de la réparation. Marie a su se tenir au pied de la croix de son fils. (...) Contempler Marie c'est apprendre à découvrir où et comment le disciple du Christ doit se tenir. Que l'Esprit Saint nous donne la grâce de la conversion et l'onction intérieure pour pouvoir exprimer, devant ces crimes d'abus, notre compassion et notre décision de lutter avec courage.

Du Vatican, le 20 août 2018. FRANÇOIS

1 « Mais cette sorte de démons ne se chasse que par la prière et par le jeûne » (Mt 17,21).

2 Cf. Lettre au peuple de Dieu en marche au Chili, 31 mai 2018.

3 Lettre au Cardinal Marc Ouellet, Président de la Commission Pontificale pour l'Amérique Latine, 19 mars

Le point sur l'affaire Preynat

Dans les années 1980, le père Bernard Preynat a abusé sexuellement plusieurs dizaines de jeunes garçons mineurs dans le cadre des activités de scoutisme dont il s'occupait à Ste Foy les Lyon. Au vu des plaintes connues de la justice, ces terribles crimes ont pris fin en 1991. Précisons deux choses : d'abord que le cardinal Barbarin n'a pris ses fonctions d'archevêque de Lyon que depuis le 14 septembre 2002. Ensuite que, désormais, Bernard Preynat a l'interdiction définitive d'exercer toute activité pastorale en paroisse ou ailleurs, de célébrer les sacrements, y compris la messe, même en privé.

Le cardinal Barbarin est-il coupable de non-dénonciation à l'égard du père Preynat ?

En juin 2016, le cardinal Barbarin a été auditionné pendant dix heures et l'archevêché a été perquisitionné. Tous les dossiers que la justice voulait consulter ont été transmis, y compris les carnets intimes du cardinal qui représentent des années de vie consignées par écrit. Pour un enquêteur, ce document est du pain béni. Tout a été mis en œuvre pour que la justice travaille. Au terme d'un travail rigoureux et sans concessions, le 1er août 2016, l'enquête ouverte sur le cardinal Barbarin pour non-dénonciation d'agressions sexuelles dans le cadre de l'affaire Preynat a été classée sans suite... Chose rarissime dans le cadre d'un classement sans suite, un avis motivé a été établi par le magistrat instructeur. La conclusion du magistrat a été de dire qu'il n'y avait pas eu d'infraction de la part du cardinal. Il est important de rappeler aux personnes qui disent que le cardinal est accusé et qu'on attend les conclusions de la justice, qu'une décision de justice a déjà été rendue.

Qu'en est il de l'instruction en cours ?

Il s'agit d'une citation directe, à l'initiative de l'association de victimes « La Parole Libérée ». Comme la justice a déjà prononcé un « non-lieu » dans cette affaire, la « Parole Libérée » doit apporter des éléments nouveaux au dossier. Aujourd'hui, les retards dans la procédure ne sont imputables ni au cardinal, ni à la justice française. A priori le procès aura lieu au début de l'année 2019.